

N°DCA-2021-016

- Membres
théoriques : 19
- Membres en
exercice : 19
- Membres
présents :
15
- Pouvoir :
-
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION DE STAGE ENTRE LE SDIS 76 ET LE
MINISTERE DES ARMEES « CECLANT »**

Le 12 avril 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE.
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mmes Anne-Sophie CLABAUT, Catherine FLAVIGNY, Virginie LUCOT-AVRIL,
M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Contrôleur général Jean-Yves LAGALLE, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Étaient absents excusés :

Mmes Florence DURANDE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Florence THIBAudeau RAINOT - représentée.

MM. Gérard COLIN - représenté, Michel LEJEUNE, Florent SAINT-MARTIN, Sébastien TASSERIE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

| Projet d'établissement | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Les Politiques | Les Axes Stratégiques | Les Segments de Travail |
| <i>Sociétale</i> | <i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i> | <i>Garantir la qualité des interventions de secours</i> |
| <i>Modernisation et sécurisation</i> | <i>Garantir la sécurité</i> | <i>Sécurité fonctionnelle et administrative</i> |

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code de la sécurité intérieure,*
- *le code du travail.*

*

* *

Dans le cadre de la formation des Unités de Sauveteurs Spécialisés Hélicoptés (USSH), le Centre d'Entraînement à la Survie et au Sauvetage de l'Aéronautique Navale (CESSAN) propose d'organiser au profit des agents, une formation à l'évacuation de cabines immergées des sapeurs-pompiers des USSH armant l'hélicoptère de la sécurité civile du département de la Seine-Maritime.

Dans ce cadre, le Sdis 29 assure la coordination entre le CESSAN et le Sdis 76 dans l'organisation et la conduite des stages. À ce titre, le Sdis 29 est l'interlocuteur unique du CESSAN.

Cette convention est conclue pour une durée de un an à compter de sa signature par les deux parties, reconduite tacitement annuellement en fin d'année contractuelle dans la limite de cinq ans. Elle définit les rapports entre les parties ainsi que leurs obligations réciproques.

Il convient d'approuver les termes de la convention, d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20210412-DCA-2021-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2021

Affichage : 13/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER